



Mme Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement supérieur, de
la Recherche et de l'Innovation.

1 rue Descartes
75231 Paris CEDEX 05

Paris, le 3 avril 2019

Objet : réforme des classes préparatoires aux grandes écoles

Madame la Ministre,

Les associations de professeurs de classes préparatoires et organisations syndicales signataires de cette lettre ont l'honneur d'appeler votre attention sur les pistes d'adaptation des CPGE à la réforme du lycée dévoilées lors du comité de suivi et de concertation des CPGE le 18 mars 2019.

Les orientations proposées par l'Inspection générale pour adapter l'accueil des futurs lycéens aux profils plus diversifiés prennent le risque d'une désorganisation de la formation en début de première année.

- La mise en place de modules de remédiation pour l'ensemble des étudiants des filières scientifiques et les risques qu'elle fait peser sur l'efficacité de la formation nous semblent procéder d'une logique opposée à celle de la réforme du baccalauréat, pensée pour mieux préparer à l'enseignement supérieur.
- La suppression envisagée des heures d'interrogations orales en début d'année va à l'encontre d'un suivi individualisé des étudiants pourtant essentiel à l'entrée du supérieur ; le rôle pédagogique de ces heures s'inscrit pleinement dans les objectifs définis par la loi *Orientation et réussite des étudiants*.
La gestion nationale des interrogations orales est par ailleurs remise en cause, marquant ainsi une rupture d'équité de traitement entre établissements. Le cadre fixé par la circulaire n° 2013-0014 du 10 juillet 2013 garantit pourtant à chaque équipe pédagogique les moyens d'accompagner les étudiants, tout en maintenant une dotation nationale à laquelle les signataires de cette lettre souhaitent marquer leur plein attachement.

Les orientations exposées le 18 mars 2019 sont par ailleurs entourées de nombreuses incertitudes, en particulier sur le terrain des ressources humaines. À titre d'exemple, la constitution de pôles en CPGE économiques et commerciales à l'échelle des bassins de recrutement et la mutualisation de moyens afférente soulèvent de sérieux problèmes logistiques dont les solutions ébauchées semblent inopérantes et par là même inévitables pour nos futurs étudiants. Plus généralement, la possible déstabilisation des services appelle des garanties dont les contours n'ont pas encore été esquissés. Les groupes de travail récemment constitués sont invités à rendre leurs conclusions dans des délais trop restreints et créent un espace de concertation très étroit.

Pour ces raisons, les associations de professeurs de classes préparatoires et organisations syndicales signataires de cette lettre estiment devoir recommander un allongement de la durée des travaux engagés. La préparation efficace des réunions des groupes de travail nécessite en amont un éclaircissement global des orientations déjà à l'étude y compris celles relatives aux horaires

disciplinaires. Ces groupes de travail réunissant des représentants des ministères, des grandes écoles, des associations de professeurs de CPGE et des chefs d'établissement profiteraient largement de l'expertise technique spécifique des organisations syndicales. Il nous paraît dès lors indispensable qu'elles soient pleinement associées aux travaux en cours et à venir.

En espérant que ces quelques observations contribueront à faire évoluer la situation dans la direction qui nous semble la plus féconde, nous vous assurons, Madame la Ministre, de notre profond respect.

Alain Joyeux
Président de l'APHEC

Stéphane COVIAUX
Président de l'APPLS

Jean-Rémi GIRARD
Président du SNALC

Frédérique ROLET
Secrétaire générale du
SNES-FSU

Jean-François BEAUX
Président de l'UPA

Rémy BOULARD
Président de l'UPLS

Mickaël PROST
Président de l'UPS

Courrier également adressé à Monsieur Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse

Copie à Madame Caroline Pascal, Doyenne de l'Inspection Générale de l'Éducation nationale